



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Ecole de culture générale Fribourg ECGF
Fachmittelschule Freiburg FMSF

Avenue du Moléson 17, 1700 Fribourg

T +41 26 305 65 65, ecgf-fmsf@edufr.ch
www.ecgffr.ch

Fribourg, le 14 juillet 2023

Attestation – Information de la rentrée scolaire 2023-2024 – 3^e année

Le(s) soussigné(s) atteste(nt) avoir pris connaissance de toutes les informations utiles concernant l'année scolaire 2023-2024, présentes sur le site <https://www.ecgffr.ch/>.

Par la (les) signature(s) ci-dessous, l'élève et ses parents (ou représentants légaux) si l'élève est mineur(e) :

1. s'engage(nt) à respecter les « Directives d'école et organisation interne » ;
2. a (ont) pris connaissance que pour une admission en formation de maturité spécialisée, l'élève doit avoir obtenu le certificat ECG dans le domaine professionnel correspondant. Pour une inscription dans une autre maturité spécialisée, l'élève doit obtenir un nouveau certificat ECG dans le domaine professionnel correspondant (art. 18 al. 2 RECG).
3. s'engage(nt) en cas d'absences (hors demande de congé):
 - > à notifier son absence sur le portail informatique ISA avant la première heure de cours manquée. La notification doit être répétée chaque jour ;
 - > à justifier toutes les absences sur l'état des absences et à le présenter, dès son retour, à son professeur de classe dans un délai de 5 jours au plus. Passé ce délai, l'absence sera considérée comme injustifiée (si l'absence dépasse 3 jours de cours, un certificat médical est exigé par la Direction de l'Ecole) ;
4. a (ont) pris connaissance que lorsque les absences sont si nombreuses ou si longues qu'un suivi régulier des cours fait défaut, le directeur peut, après avoir pris l'avis du conseil de direction et des enseignants de la classe, décider de lui refuser la promotion. (Art. 19 al. 1 RESS) ;
5. a (ont) pris connaissance que tout cas de tricherie, toute absence non annoncée dans les délais ou justifiée par un motif non valable lors d'une évaluation entraînera la note 1 ;
6. a (ont) pris connaissance que deux journées de sports d'hiver obligatoires sont planifiées au mois de janvier. Les inscriptions se feront en septembre en ligne ;
7. a (ont) pris connaissance que des entretiens parents-enseignants-élève ont lieu au début de l'année civile. Les inscriptions se feront au début du mois de décembre ;

8. autorise(nt), en cochant la case ci-dessous, l'école à effectuer des prises de vues et de sons de sa personne/de son enfant durant l'année scolaire et à les publier le cas échéant sur le site web ou dans la revue annuelle de l'école, à l'exclusion des réseaux sociaux. L'école s'engage à publier ces données personnelles en conformité avec la législation en matière de protection des données. Sur demande d'un/e élève ou de ses parents, les données de cet/te élève seront retirées du site web.

J'autorise (nous autorisons) l'école à publier des prises de vues ou de sons de ma personne/de mon enfant : Oui Non

Nom et prénom de l'élève, classe :

Lieu et date :

Signature de l'élève :

Signature des parents/représentants :

.....

.....